



PALATINE GLOBAL BONDS

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

**Rapport Annuel
2023/2024**



PALATINE GLOBAL BONDS

(anciennement Palatine Impulsions Taux)

FCP A VOCATION GENERALE

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCES LIBELLES EN EURO

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

28/03/2024

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'OPCVM a pour objectif de gestion une rentabilité nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence (€str + 2%) sur la durée de placement recommandée (4 ans). Il investit, sans contrainte de répartition des investissements par pays, de maturité, et de répartition entre dette publique et dette privée, dans des titres de créance, uniquement au sein des pays de l'OCDE.

PALATINE GLOBAL BONDS promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'objectif environnemental que ce fonds entend partiellement atteindre est de sélectionner des valeurs qui contribuent aux objectifs du développement durable en lien avec l'environnement sans que l'investissement nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Le fonds prend également en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs.

Le processus de gestion s'appuie sur une approche Top Down qui repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, politique monétaire, marchés financiers et facteurs techniques). Cette analyse par région permet de définir l'allocation géographique. Sont déterminés ensuite le niveau souhaité de sensibilité ainsi que le positionnement sur la courbe des taux qui en découle. L'étape suivante consiste à déterminer l'exposition crédit optimale.

L'allocation crédit qui en résulte permet ainsi de sélectionner les différents secteurs et l'exposition en fonction des notations crédits. Ce processus permet d'aboutir à l'univers d'investissement de référence. Un filtre ESG (cf détail dans le prospectus) est alors appliqué à cet univers. Il a pour objectif de ne retenir que les émetteurs les plus responsables en matière de politique ESG. L'équipe analyse crédit appuie l'équipe de gestion dans sa sélection de titres afin d'identifier les émetteurs et/ou émissions présentant une valeur attractive sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ce processus global conduit à la construction d'un portefeuille cible.

L'OPCVM investit, sans contrainte de répartition des investissements par pays, de maturité, et de répartition entre dette publique et dette privée, dans des titres de créance, uniquement au sein des pays de l'OCDE. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 60% maximum de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 30% de l'actif net. Il pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA de droit français.

La gestion pourra recourir à des opérations sur futures et options sur taux, indices, ou change, et à des contrats d'échange de taux d'intérêt pour augmenter ou ajuster l'exposition du portefeuille, en substitution d'une détention directe de titres, ou en couverture des titres détenus. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis pour les parts I et R.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 4 ans.

► Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice €str (European Short Term Rate) capitalisé + 2%.

L'€str est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux au jour le jour sur les opérations en blanc entièrement fondé sur le dispositif de déclaration des statistiques du marché monétaire. Les informations sur ce taux sont notamment disponibles sur le site internet de la Banque de France www.banque-france.fr.

L'administrateur de l'indice bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

L'OPCVM n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Palatine Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en œuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'indice de référence.

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de taux. Il existe un risque que le FCP ne soit pas, à tout moment, investi sur les marchés de taux les plus performants et que le gérant ne sélectionne pas les titres de créances les plus performants.

La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs publics et privés. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut être exposé, dans la limite de 60% de l'actif net, au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de change : Le FCP peut être exposé au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net investie hors de la zone euro non systématiquement couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque lié aux arbitrages : L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés entre les marchés de taux et/ou de titres. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Lors de sa réunion du 7 mars, la BCE a laissé à nouveau ses taux directeurs inchangés (taux «refi» à 4.50%, taux de facilité de prêt marginal 4.75% et taux de facilité de dépôt à 4.00%). Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs depuis juillet 2022 dont le cumul a atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court, la BCE a laissé ses taux inchangés pour la quatrième fois consécutive depuis octobre alors que l'inflation est en net recul ces derniers mois dans la zone euro. Le taux de dépôt, qui fait référence, se situe donc toujours au plus haut depuis la création de la BCE en 1999. En ce qui concerne les divers plans d'achats d'actifs dans le marché, la situation évolue peu, la BCE continuant de réduire la taille de son bilan. Ainsi le portefeuille du programme d'achat d'actifs (Asset Purchase Programme, APP) diminue régulièrement à un rythme mesuré et prévisible, l'Eurosystème ayant déjà cessé de réinvestir les remboursements en principal des titres arrivant à échéance. Pour le portefeuille du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP), le Conseil des gouverneurs entend poursuivre le réinvestissement intégral des remboursements en principal des titres arrivant à échéance au cours du premier semestre 2024, puis ce portefeuille sera réduit de 7,5Mds€ par mois en moyenne au second semestre de l'année 2024 avant que tous réinvestissements ne s'arrêtent fin 2024. Enfin l'encours global résiduel de l'ensemble des TLTRO devant être repayé dans l'année ne s'élève plus qu'à environ 150Mds€.

Ainsi si le processus désinflationniste est bien entamé en zone euro, la BCE n'est en revanche pas encore assez confiante concernant l'évolution vers l'objectif de 2 % d'inflation, a déclaré sa présidente Mme Lagarde : «Nous progressons bien vers notre objectif d'inflation» mais «nous ne sommes pas suffisamment confiants» quant au fait d'atteindre la cible à terme. On en saura « beaucoup plus en juin » a-t-elle ajouté, alors que nombreux analystes tablent sur le milieu de l'année pour de futures baisses des taux. De fait la BCE a abaissé sa prévision d'inflation pour 2024 en zone euro à +2,3 % sous l'effet de l'impact plus faible des prix de l'énergie mais l'institution ne s'attend désormais à ce qu'elle atteigne son objectif de +2 % plus qu'en 2025. Cependant la politique de resserrement monétaire menée depuis juillet 2022 pour maîtriser la flambée des prix causée par le conflit russo-ukrainien a eu pour corollaire une quasi-stagnation de l'économie de la zone euro depuis près d'un an et demi. De nombreux intervenants de marché estiment donc que la BCE, en tardant à baisser ces taux, risque de compromettre un rebond salubre de l'activité. De fait, la BCE a abaissé sa prévision croissance du PIB pour la zone euro en 2024 à 0,6 % contre 0,8 % précédemment.

Dans ce contexte, les marchés ont continué de corriger en mars comme en janvier et février les excès de leurs anticipations ayant prévalu fin 2023 tant en termes d'horizon des premières baisses des taux directeurs (de la fin du 1er trimestre à la fin du 1er semestre) que d'ampleur de ces baisses cumulées d'ici à la fin de l'année (de 175bps fin décembre à 125bps fin janvier, puis à 100bps fin février et à 75/100bps en mars).

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que, si en 2020 le PIB avait chuté de -6.4% à raison de la «crise covid», il avait rebondi à +5.2% en 2021 en sortie de confinement. Puis en 2022, la croissance de la zone euro s'est quand même affichée à +1.8% en dépit des effets récessifs du conflit russo-ukrainien sur l'activité économique. En revanche la croissance a franchement décéléré en 2023 puisque, selon Eurostat, les 20 pays partageant la monnaie unique ont enregistré une croissance de seulement 0,5%. En ce qui concerne l'indice PMI Markit composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, il s'affiche en hausse en mars à 49.9 contre 49.2 en février mais se situe donc pour le 10ème mois consécutif sous le seuil des 50, frontière entre croissance et récession. L'indice PMI du secteur des services s'affiche également en hausse à 51.1 en mars contre 50.2 en février alors que celui du secteur industriel baisse à 45.7 en mars contre 46.5 en février. Si l'indice des services se situe au-dessus du seuil des 50 pour le second mois consécutif, en revanche celui du secteur industriel est sous ce seuil pour le 21ème mois consécutif! La croissance de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible notamment dans les secteurs industriels. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait atteint son pic en octobre 2022 en rythme annuel à +10.6% (niveau le plus élevé enregistré par l'office européen des statistiques depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997) avant de se replier régulièrement par la suite. En mars elle a enregistré un nouveau repli à +2.4% contre +2.6% en février et retrouve donc son plus bas de novembre à +2.4% et demeure donc toujours un peu éloignée des 2% cibles d'équilibre de moyen-terme de la BCE. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence

des banquiers centraux, a, quant à elle, également enregistré un léger repli à en mars +2.9% contre +3.1% en février, soit son niveau le plus bas depuis mars 2022. Or c'est bien l'évolution de cette inflation sous-jacente qui préoccupe en premier lieu la BCE. Ce repli sous les 3% pour la 1ère fois depuis 2 ans va dans le bon sens tout en demeurant encore un peu éloigné des 2% cibles. Même si la BCE va continuer d'être «data dependant», le scénario d'une première baisse des taux directeurs en juin se confirme toutes choses égales par ailleurs. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il baisse légèrement en janvier à +6.4% contre +6.5% en décembre et retrouve son niveau de novembre, le plus bas niveau jamais enregistré depuis le début de la série statistique en 1998, juste avant le lancement officiel de l'euro en janvier 1999 et se situe donc très nettement en-dessous de son niveau pré-pandémique de 7.4% en février 2020. Le ralentissement de la croissance ne semble pas encore suffisant pour trouver sa traduction dans les chiffres du chômage qui résiste bien. Si l'on associe cela à la moyenne des progressions salariales en zone euro en 2023 pour 2024 qui devrait être voisine des 5%, on comprend pourquoi la BCE semble encore craindre un effet de second tour sur l'inflation à raison des hausses salariales.

Dans ce contexte, en mars, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +3.907%, celle du swap 1 an OIS à +3.455% et celle de l'Euribor 3 mois à +3.923%.

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, ils auront été en hausse quasi-continue de début 2021 jusqu'au début octobre 2023 où ils ont atteint leur plus haut en réaction à la forte hausse de l'inflation et aux resserrements monétaires des principales banques centrales. Mais en novembre et décembre 2023, ils ont enregistré une baisse spectaculaire suite aux excès d'anticipations de baisses des taux directeurs tant aux USA qu'en zone euro. Le premier trimestre 2024 marque une correction de ces excès de baisse. Ainsi le taux du Bund 10 ans est-il passé de +2.02% fin décembre à +2.16% fin janvier, à +2.41% fin février et à +2.30% fin mars (plus bas historique à -0.86% début mars 2020 et plus haut à 2.97% début octobre 2023). Ce léger repli des taux obligataires de la zone euro en mars trouve son origine tant dans la faiblesse persistante de la croissance économique que dans la poursuite de la désinflation en zone euro encrant les anticipations de début du cycle baissier des taux directeurs BCE à la fin du premier semestre 2024. Toutefois toute extension des conflits armés actuellement en cours, et notamment du conflit proche-oriental, pouvant entraîner de nouvelles hausses des prix des produits pétroliers, est susceptible de remettre en cause à tout moment ce scénario central.

Pour ce qui est de l'écart mensuel moyen entre l'Euribor 3 mois et le swap à 3 mois contre Ester, qui mesure le coût de la liquidité interbancaire sur cette durée, après avoir culminé à +29.5bps en avril 2020 au plus fort de la crise sanitaire, il s'est ensuite effondré pour passer en territoire négatif pour la 1ère fois en décembre 2021 à -0.2bp traduisant alors l'absence totale d'intérêt des banques à emprunter du cash sur le passage de fin d'année. En 2022, ce spread avait très sensiblement remonté pour atteindre +11.2bps en juin (euribor 3 mois anticipant les remontées de taux BCE). Cependant dès juillet 2022 il avait commencé à se replier pour repasser peu à peu en territoire négatif et atteindre un plus bas historique à -10.7bps en février 2023 traduisant un nouveau désintérêt des banques à lever du cash dans le marché sur le passage de fin d'année 2022/2023. Depuis ce spread est repassé en territoire positif reflétant un regain d'intérêt des banques de la zone euro à lever du cash sur le court terme dans un contexte de remboursement total des TLTRO 3 dans le courant de l'année 2024. Ainsi cet écart est passé de +4.8bps en février à +3.8bps en mars.

Enfin, concernant le marché du crédit, l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», est à +54bps fin mars. Il se situe donc toujours très en dessous de son niveau prévalant le 23 février 2022, veille de l'entrée des troupes russes en Ukraine, à +71bps. On rappellera également les plus hauts atteints par cet indice durant ce conflit fin septembre 2022 à +138bps. Or il est patent que tant le conflit russo-ukrainien qui s'est installé dans la durée que le nouveau conflit israélo-palestinien qui s'est déclaré début octobre sont porteurs de risques d'extension et donc de potentialités de choc économique. Or l'activité de la zone euro se révèle déjà extrêmement faible. De plus les faillites d'entreprises dans les pays de l'Union européenne sont à un niveau élevé. Les bas niveaux actuels des spreads de crédit peuvent donc apparaître totalement paradoxaux. Cela milite pour observer une certaine prudence relativement à l'évolution des spreads de crédit dans les prochaines semaines.

Au 28 mars 2024, le fonds affiche sur un an glissant une performance de 2,50% pour la part I et 2,41% pour la part R contre 5,82% pour son indicateur de référence.
Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie.
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2023/2024, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2023/2024, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2023 est disponible sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019
ex act.173 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : www.palatine-am.com.

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante www.palatine-am.com

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

PALATINE GLOBAL BONDS promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (30 collaborateurs fin de période / 28 ETP) a représenté 3 027 K€, et se décompose pour 2 354 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 673 K€ au titre des rémunérations variables. Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
NL0012818504	NEDERLAND 0.75% 15/07/28	Achat d'obligations	19/12/2023	4 000 000	3 764 793
DE000BU25018	BOBL 2.40% 19/10/28	Achat d'obligations	30/06/2023	350 000 000	3 478 630
DE0001135085	BUND 4.75% 04/07/28	Achat d'obligations	20/04/2023	300 000 000	3 443 581
NL0010418810	NEDERLAND 1.75% 15/07/23	Vente d'obligations	30/06/2023	3 000 000	3 049 538
NL0010418810	NEDERLAND 1.75% 15/07/23	Achat d'obligations	04/04/2023	3 000 000	3 029 956
DE000BU22007	BOBL 2.50% 13/03/25	Vente d'obligations	18/09/2023	300 000 000	3 008 198
DE000BU22007	BOBL 2.50% 13/03/25	Achat d'obligations	12/06/2023	300 000 000	3 003 671
FR001400IWZ3	SAGESS 3.375% 29/06/30 *EUR	Vente d'obligations	18/12/2023	2 500 000	2 621 613
US594918BR43	MICROSFT 2.40% 08/08/26 *USD	Achat d'obligations	05/07/2023	3 000 000	2 612 928
FR001400IWZ3	SAGESS 3.375% 29/06/30 *EUR	Achat d'obligations	30/06/2023	2 500 000	2 509 153

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 28/03/2024 :
 - OPCVM = 9,49 % de l'actif net
 - Obligations = 1,36 % de l'actif net

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

- ✓ Outils de gestion de la liquidité

L'Autorité des marchés financiers a fait évoluer sa doctrine pour faciliter la mise en place des outils de gestion de la liquidité que sont les mécanismes de plafonnement des rachats à titre provisoire (*gates*) et le *Swing Pricing* :

- Mécanismes de plafonnement des rachats à titre provisoire (*gates*) : ce mécanisme exceptionnel permet d'étaler de façon provisoire les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès qu'elles excèdent un certain niveau défini dans la documentation juridique des fonds. Le déclenchement n'opère qu'en cas de circonstances inhabituelles de liquidité et des rachats anormalement important au passif.
- *Swing Pricing* : Le *Swing Pricing* est le mécanisme par lequel la Valeur Liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif. Il permet de conforter l'égalité des porteurs.

La société de gestion a fait le choix d'intégrer ces outils de gestion de la liquidité dans votre fonds à compter du 31/12/2023.

- ✓ Délégation de la gestion financière

Depuis le 2 janvier 2024, la gestion financière est déléguée à Ostrum Asset Management dans le cadre d'un partenariat stratégique et afin de bénéficier de ses capacités d'analyse crédit. Palatine Asset Management et Ostrum Asset Management appartiennent au même groupe (BPCE).

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

Palatine Global Bonds

Identifiant d'entité juridique :

969500WA3LG7BLQC0X62

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 35,93% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La promotion des caractéristiques environnementales du fonds s'est faite à travers une note ESG moyenne sur la période supérieure à celle de son indice de référence et une contribution positive de la part des investissements durables à au moins un ODD environnemental.

La période au cours de laquelle le produit entendait promouvoir des caractéristiques environnementales s'étend, au cours de l'exercice clôturant le 28/03/2024, du 01/04/2023 au 28/03/2024. Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales a donc été effectuée à chaque fin de trimestre, pour ce produit.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

1 – Pour les émetteurs Entreprises :

Indicateurs	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	28/03/2024	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	20,78%	21,47%	21,76%	26,49%	22,63%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	35,46%	32,56%	86,40%	82,64%	59,27%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies	35,46%	32,56%	71,91%	73,05%	53,25%
Pourcentage de valeurs investies dont le DNSH est limité	32,82%	31,76%	55,82%	33,95%	38,59%

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

2 – Pour les émetteurs Souverains :

Indicateurs	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	28/03/2024	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement Souverain	20%	20%	20%	20%	20%
Contribution environnementale	*	*	*	100%	100%
Vérification du DNSH	*	*	*	100%	100%
Pratiques de bonne gouvernance	*	*	*	100%	100%

* La contribution environnementale, la vérification du DNSH et la vérification des pratiques de bonne gouvernance pour les Souverains sont effectuées depuis le 01/01/2024.

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

1 – Pour les émetteurs Entreprises :

Indicateur	30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		28/03/2024		Moyenne périodes	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (/20) (Souverains inclus jusqu'au 31/12/2023)	13,84	10,75	13,59	10,85	13,75	11,02	12,11	11,01	13,32	10,91
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,24	0,21	0,21	0,22	0,41	0,24	0,37	0,24	0,31	0,23
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,39	0,24	0,36	0,24	0,39	0,31	0,38	0,31	0,38	0,28
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,43	0,29	0,44	0,30	0,46	0,35	0,49	0,34	0,46	0,32
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,47	0,27	0,42	0,27	0,41	0,33	0,42	0,32	0,43	0,30

2 – Pour les émetteurs Souverains :

Indicateur	30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		28/03/2024		Moyenne périodes	
	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE
Intensité carbone (en TCO2e/MeurPIB)	336,37	534,18	328,58	534,18	381,22	534,18	381,17	487,05	356,84	522,40
Nombre de pays en violation des traités internationaux	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0,75
Score de contribution aux ODD (/20)	*	*	*	*	*	*	16,43	15,83	16,43	15,83

* Le score de contribution aux ODD n'est calculé que depuis le 01/01/2024.

○ ...Et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	Moyenne 2T - 31/03/2023		Moyenne 4T - 28/03/2024	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	12,91	10,86	13,32	10,91
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,17	0,20	0,31	0,23
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,33	0,24	0,38	0,28
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,38	0,31	0,46	0,32
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,36	0,27	0,43	0,30

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds avait comme objectif l'investissement durable environnemental :

- 1- Sélectionner des émetteurs dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - a. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion sectorielles de Palatine AM
 - b. En moyenne, 38,59 % de l'actif du fonds a été investi conformément au principe de DNSH de Palatine AM.
- 2- Investir dans des titres d'émetteurs qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période, les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Corporates			
		Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1 891,74	83,77%
	Émissions de GES de niveau 2	197,91	83,77%
	Émissions de GES de niveau 3	17 196,88	83,66%
	Émissions totales de GES	19 286,52	83,66%
2. Empreinte carbone		878,66	83,66%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		1 326,3	84,22%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		11,85	80,68%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	59,55	82,79%
	Production	1,21	83,80%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	0,22	47,73%
	Nace B	N/A	0,00%
	Nace C	0,64	92,09%
	Nace D	0,89	100,00%
	Nace E	0,71	100,00%
	Nace F	3741,62	100,00%
	Nace G	0,02	100,00%
	Nace H	0,10	35,78%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			
8. Rejets dans l'eau		0,0034	82,73%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		0,4	82,79%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		0	100,00%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		0	74,37%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		0,15	78,07%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance		39,43	81,73%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0	100%
Souverains			
15. Intensité de GES		356,58	100,00%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		0	100,00%
Immobiliers			
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers			
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique			
Additionnels - Tableau 2 & 3			
II.2. Émissions de polluants atmosphériques		0,41	83,77%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption		4,14	78,89%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des Nations Unies se fait en plusieurs étapes. Au cours de la période :

- Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des Nations Unies ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 80,99% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Aucun pays d'investissement n'a connu de violation des normes sociales.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 95,86% des entreprises investies au sein du fonds, ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Les Corruption Perceptions Index des pays investis au 28/03/2024 était de 76,51/100.
- Notation ESG : La note ESG moyenne des émetteurs *corporate investis* est 13,32/20.
- Le score moyen de contribution aux ODD des états investis est de 16,43/20.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 38,59% pour les titres Entreprise et 100% pour les titres Souverains.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 28/03/2024 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Activités financières et d'assurance	9,46 %	FR
FRTR 2.75% 10/25/27	Administration publique	9,10 %	FR
NEDERLAND 0.75% 15/07/28	Administration publique	8,39 %	NL
BOBL 2.40% 19/10/28	Administration publique	8,02 %	DE
BUND 4.75% 04/07/28	Administration publique	7,61 %	DE
BUND 0% 15/02/32	Administration publique	3,77 %	DE
MICROSOFT 2.40% 08/08/26 *USD	Information et communication	2,96 %	US
NVIDIA 2.85% 01/04/30 *USD	Industrie manufacturière	2,82 %	US

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/12/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Activités financières et d'assurance	9,25 %	FR
FRTR 2.75% 10/25/27	Administration publique	9,09 %	FR
NEDERLAND 0.75% 15/07/28	Administration publique	8,39 %	NL
BOBL 2.40% 19/10/28	Administration publique	8,04 %	DE
BUND 4.75% 04/07/28	Administration publique	7,62 %	DE
BUND 0% 15/02/32	Administration publique	3,81 %	DE
MICROSOFT 2.40% 08/08/26 *USD	Information et communication	2,90 %	US
IBM 3.625% 06/02/31 *EUR	Information et communication	2,85 %	US

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
FRTR 2.75% 10/25/27	Administration publique	12,16 %	FR
PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Activités financières et d'assurance	9,90 %	FR
BOBL 2.40% 19/10/28	Administration publique	8,33 %	DE
BUND 4.75% 04/07/28	Administration publique	7,94 %	DE
MICROSOFT 2.40% 08/08/26 *USD	Information et communication	6,35 %	US
SAGESS 3.375% 29/06/30 *EUR	Transports et entreposage	5,96 %	FR

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/06/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
FRTR 2.75% 10/25/27	Administration publique	10,51 %	FR
PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Activités financières et d'assurance	9,53 %	FR
BOBL 2.40% 19/10/28	Administration publique	7,23 %	DE
BUND 4.75% 04/07/28	Administration publique	6,88 %	DE
BOBL 2.50% 13/03/25	Administration publique	6,22 %	DE
SAGESS 3.375% 29/06/30 *EUR	Transports et entreposage	5,22 %	FR
OATi 0.1% 01/03/25	Administration publique	4,76 %	FR

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/04/2023 au 28/03/2024

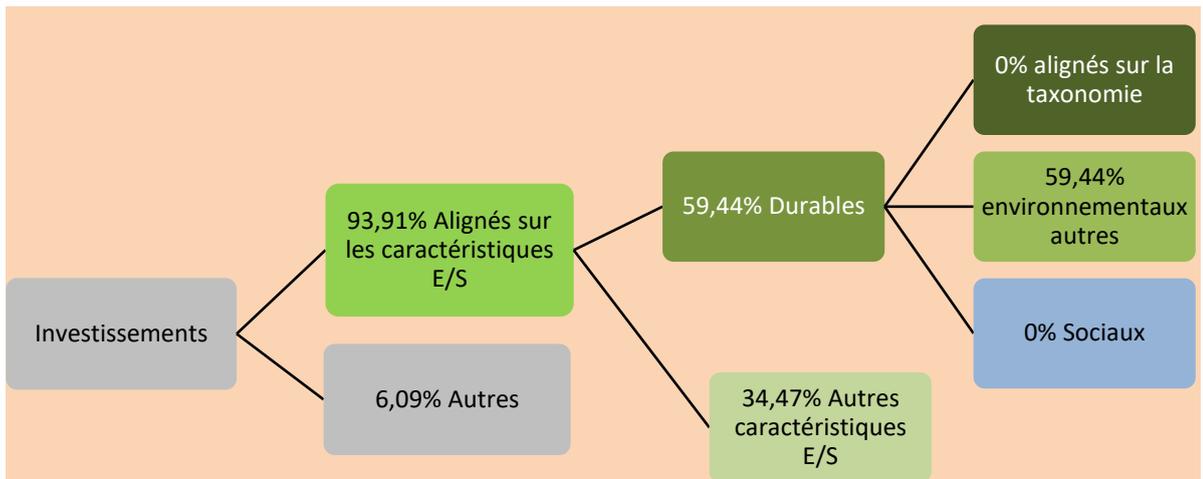


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 35,93% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs pour les émetteurs non souverains au 28/03/2024 a été la suivante :



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Administration publique
- Activités financières et d'assurance
- Industrie manufacturière
- Transports et entreposage
- Information et communication
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Activités de services administratifs et de soutien
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
- Industries extractives
- Construction
- Santé humaine et action sociale
- Activités immobilières



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE¹ ?

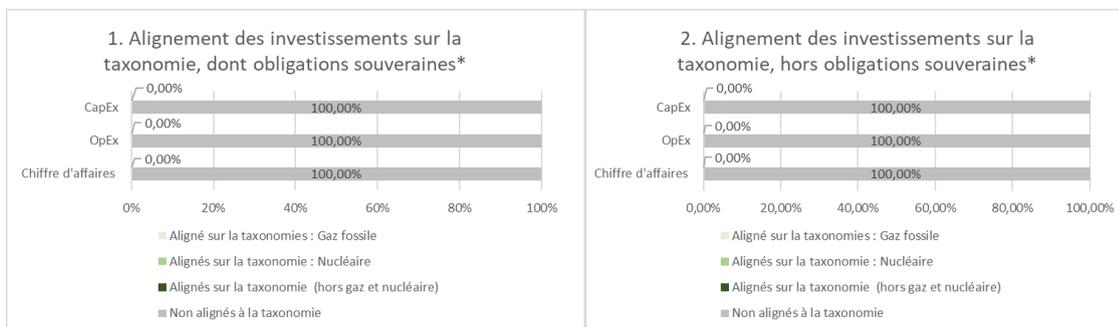
Ce produit financier n'entend pas réaliser d'investissements durables environnementaux alignés à la taxonomie de l'UE.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental en moyenne sur la période est de 35,93% :

Investissements durables	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	28/03/2024	Moyenne périodes
Part des émetteurs Entreprise durables sur l'ensemble des émetteurs du fonds	20,28%	31,60%	32,41%	22,43%	26,68%
Part des émetteurs Souverains durables sur l'ensemble des émetteurs du fonds	0*	0*	0*	37,01%	9,25%
Total sur l'ensemble des émetteurs du fonds	20,28%	31,60%	32,41%	59,44%	35,93%

*La part d'investissement durable des émetteurs Souverains n'était pas calculée jusqu'au 31/12/2023.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont 6% de cash et 0,09% d'OPCVM non alignés au 28/03/2024.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH** pour 38,59 % des investissements Corporate effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :
 - 100% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion d'au moins 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
 - Note ESG moyenne des émetteurs corporate sur la période est de 13,32, supérieure à celle de l'indice de référence corporate qui est de 10,91.
 - Score de contribution aux ODD des émetteurs souverains au 28/03/2024 est de 16,43/20, supérieur à celui de l'indice de référence souverain qui est de 15,83/20.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** :
 - Corporates : 53,25% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux définis par les Nation Unies.
 - Souverains : 100% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive aux ODD environnementaux.

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement Corporate du fonds a été réduit en moyenne de 22,63%, et l'univers Souverain a été réduit en moyenne de 20%.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

PALATINE GLOBAL BONDS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

PALATINE GLOBAL BONDS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE GLOBAL BONDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE GLOBAL BONDS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	42 234 079,07	44 741 126,47
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	37 994 399,07	40 182 501,47
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	37 994 399,07	40 182 501,47
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 221 080,00	4 550 625,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 221 080,00	4 550 625,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	18 600,00	8 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	18 600,00	8 000,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	226 913,39	320 974,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	226 913,39	320 974,80
COMPTES FINANCIERS	2 058 723,76	2 469 393,91
Liquidités	2 058 723,76	2 469 393,91
TOTAL DE L'ACTIF	44 519 716,22	47 531 495,18

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	45 152 064,77	47 548 682,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 320 911,52	-384 946,03
Résultat de l'exercice (a,b)	639 021,00	116 605,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	44 470 174,25	47 280 342,33
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 600,00	8 000,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	18 600,00	8 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	18 600,00	8 000,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	26 861,40	243 152,85
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	26 861,40	243 152,85
COMPTES FINANCIERS	4 080,57	0,00
Concours bancaires courants	4 080,57	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	44 519 716,22	47 531 495,18

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0623	0,00	11 788 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0624	9 460 000,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	12 684 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	68 234,76	17 102,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	843 174,69	530 850,59
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	911 409,45	547 952,73
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 437,83	4 669,95
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 437,83	4 669,95
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	905 971,62	543 282,78
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	226 304,98	464 996,95
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	679 666,64	78 285,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-40 645,64	39 211,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	891,63
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	639 021,00	116 605,65

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010744219 - Part PALATINE GLOBAL BONDS PART I : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR0013259207 - Part PALATINE GLOBAL BONDS PART R : Taux de frais maximum de 2,00% TTC

Commission de surperformance :

A compter du 1er janvier 2023, le calcul de la commission de surperformance sera mis en place comme suit : La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice €str (European Short Term Rate) capitalisé + 2% sur la période d'observation, l'année civile. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation sera d'une durée de douze mois commençant le 1er janvier 2023.

A l'issue de chaque année civile, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 30% maximum de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour ouvré de l'année 2023, 29/12/ 2023.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indicateur de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	47 280 342,33	34 617 703,19
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 381 576,25	23 034 515,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 296 432,81	-10 177 594,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	412 355,66	170 121,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 173 542,64	-2 507 785,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	588 480,00	3 125 816,29
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 121 841,06	-1 177 132,74
Frais de transactions	-5 291,84	-11 869,57
Différences de change	-58 330,54	197,31
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 799 392,26	281 936,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	481 520,31	-1 317 871,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 317 871,95	1 599 808,53
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-16 200,00	-151 438,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-8 200,00	8 000,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-8 000,00	-159 438,53
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-1 522,09
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	679 666,64	78 285,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	-891,63
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	44 470 174,25	47 280 342,33

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 994 399,07	85,44
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	37 994 399,07	85,44
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	22 144 000,00	49,80
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	22 144 000,00	49,80

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	37 994 399,07	85,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 058 723,76	4,63
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 080,57	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	22 144 000,00	49,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	207 931,06	0,47	0,00	0,00	4 485 821,31	10,09	20 658 127,61	46,45	12 642 519,09	28,43
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 058 723,76	4,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 080,57	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	12 684 000,00	28,52	9 460 000,00	21,27	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 585 618,06	5,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	19 791,67	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	26 358,46	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	4 080,57	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	6 662,72
	Dépôts de garantie en espèces	200 459,00
	Coupons et dividendes en espèces	19 791,67
TOTAL DES CRÉANCES		226 913,39
DETTES		
	Frais de gestion fixe	26 861,40
TOTAL DES DETTES		26 861,40
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		200 051,99

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	59 672	8 336 497,39
Parts rachetées durant l'exercice	-88 102	-12 291 646,41
Solde net des souscriptions/rachats	-28 430	-3 955 149,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	309 808	
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	372,109	45 078,86
Parts rachetées durant l'exercice	-40,000	-4 786,40
Solde net des souscriptions/rachats	332,109	40 292,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 464,746	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	360 225,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	-141 112,33
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,31
Frais de gestion variables acquis	4 154,34
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 471,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	-1 434,28
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,29
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			694 910,04
	FR0013455540	BPCE 0.5% 24-02-27 EMTN	183 518,56
	FR001400F075	BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	423 178,77
	FR0014000XY6	CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	88 212,71
TCN			0,00
OPC			4 221 080,00
	FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	4 221 080,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 915 990,04

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat avant acompte(s)	639 021,00	117 497,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	891,63
Total	639 021,00	116 605,65

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	631 653,91	116 308,31
Total	631 653,91	116 308,31

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 367,09	1 188,97
Total	7 367,09	1 188,97

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 320 911,52	-384 946,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 320 911,52	-384 946,03

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 304 795,50	-380 971,32
Total	-1 304 795,50	-380 971,32

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-16 116,02	-3 974,71
Total	-16 116,02	-3 974,71

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	8 312 493,25	13 833 220,13	34 617 703,19	47 280 342,33	44 470 174,25
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I en EUR					
Actif net	7 627 352,30	13 187 902,95	34 099 292,55	46 790 243,29	43 927 897,94
Nombre de titres	60 791	94 579	244 607	338 238	309 808
Valeur liquidative unitaire	125,46	139,43	139,40	138,33	141,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,56	1,57	6,35	-1,12	-4,21
Capitalisation unitaire sur résultat	1,26	1,21	0,88	0,34	2,03
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R en EUR					
Actif net	685 140,95	645 317,18	518 410,64	490 099,04	542 276,31
Nombre de titres	6 255,453	5 340,532	4 315,284	4 132,637	4 464,746
Valeur liquidative unitaire	109,52	120,83	120,13	118,59	121,45
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	1,36	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,50	0,00	6,85	-0,96	-3,60
Distribution unitaire sur résultat	1,11	1,06	1,04	0,23	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,28	1,65

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-32	EUR	2 000 000	1 682 160,00	3,78
BUNDSOBLIGATION 2.4% 19-10-28	EUR	3 500 000	3 574 395,13	8,04
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	EUR	3 000 000	3 392 880,33	7,63
TOTAL ALLEMAGNE			8 649 435,46	19,45
DANEMARK				
DANSKE BK 4.0% 12-01-27	EUR	500 000	507 540,56	1,14
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	700 000	726 589,21	1,63
TOTAL DANEMARK			1 234 129,77	2,77
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	300 000	289 777,07	0,65
CEP FINANCE 2.25% 13-02-26	EUR	300 000	292 354,13	0,66
TOTAL ESPAGNE			582 131,20	1,31
ETATS-UNIS				
CELANESE US HOLDINGS LLC 5.337% 19-01-29	EUR	100 000	107 128,65	0,24
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	500 000	489 364,81	1,10
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	1 200 000	1 232 394,59	2,77
MICROSOFT 2.4% 08-08-26	USD	1 500 000	1 323 620,37	2,98
NVIDIA 2.85% 01-04-30	USD	1 500 000	1 261 997,69	2,84
TOTAL ETATS-UNIS			4 414 506,11	9,93
FRANCE				
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	400 000	409 282,05	0,92
ALSTOM 0.0% 11-01-29	EUR	400 000	329 928,00	0,74
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	400 000	430 040,28	0,97
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA 4.625% 04-06-24	EUR	200 000	207 931,06	0,47
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.75% 01-02-33	EUR	600 000	617 479,48	1,39
BNP PAR 3.875% 10-01-31	EUR	500 000	516 491,72	1,16
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	600 000	673 719,72	1,51
BPCE 0.5% 24-02-27 EMTN	EUR	200 000	183 518,56	0,41
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	400 000	423 178,77	0,95
BQ POSTALE 4.375% 17-01-30	EUR	500 000	520 402,12	1,17
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	100 000	88 212,71	0,20
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.875% 29-11-30	EUR	500 000	518 090,08	1,16
EDENRED 3.625% 13-06-31	EUR	300 000	311 696,37	0,70
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	600 000	636 797,51	1,43
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	200 000	203 424,52	0,46
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 4.25% 18-03-30	EUR	500 000	514 761,51	1,16
ILIAD 5.375% 15-02-29	EUR	200 000	207 225,86	0,47
L OREAL S A 3.375% 23-11-29	EUR	500 000	518 136,07	1,17
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	500 000	526 528,17	1,18
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	4 000 000	4 055 587,98	9,12
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	400 000	435 824,79	0,98
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	500 000	518 137,13	1,17
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	100 000	92 890,50	0,21
RTE EDF TRANSPORT 1.125% 08-07-40	EUR	700 000	502 823,43	1,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RTE EDF TRANSPORT 1.125% 09-09-49	EUR	1 700 000	1 093 852,60	2,46
SG 4.0% 16-11-27 EMTN	EUR	400 000	413 756,50	0,93
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 2.75% 02-09-32	EUR	500 000	489 989,62	1,10
STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 2.875% 07-09-32	EUR	400 000	395 482,94	0,89
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	300 000	303 234,54	0,68
TOTAL FRANCE			16 138 424,59	36,29
IRLANDE				
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	100 000	100 234,54	0,22
TOTAL IRLANDE			100 234,54	0,22
ITALIE				
AMPLIFON 1.125% 13-02-27	EUR	200 000	186 453,38	0,42
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	600 000	617 219,52	1,39
TOTAL ITALIE			803 672,90	1,81
LUXEMBOURG				
UMG GROUPE VYV 1.625% 02-07-29	EUR	500 000	454 667,05	1,03
TOTAL LUXEMBOURG			454 667,05	1,03
PAYS-BAS				
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	400 000	415 210,61	0,93
NETHER 0 3/4 07/15/28	EUR	4 000 000	3 740 157,38	8,41
VITERRA FINANCE BV 1.0% 24-09-28	EUR	500 000	449 252,95	1,01
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	200 000	213 288,79	0,48
TOTAL PAYS-BAS			4 817 909,73	10,83
PORTUGAL				
CAIXA GEN 5.75% 31-10-28 EMTN	EUR	400 000	437 548,44	0,99
TOTAL PORTUGAL			437 548,44	0,99
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 0.577% 09-08-29	EUR	200 000	175 048,42	0,39
CHANEL CERES 0.5% 31-07-26	EUR	200 000	186 690,86	0,42
TOTAL ROYAUME-UNI			361 739,28	0,81
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			37 994 399,07	85,44
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			37 994 399,07	85,44
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	EUR	4 000	4 221 080,00	9,49
TOTAL FRANCE			4 221 080,00	9,49
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 221 080,00	9,49
TOTAL Organismes de placement collectif			4 221 080,00	9,49
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	80	10 400,00	0,02
EURO SCHATZ 0624	EUR	120	-18 600,00	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-8 200,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			-8 200,00	-0,02
TOTAL Instruments financier à terme			-8 200,00	-0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	8 200	8 200,00	0,02
TOTAL Appel de marge			8 200,00	0,02
Créances			226 913,39	0,51
Dettes			-26 861,40	-0,06
Comptes financiers			2 054 643,19	4,62
Actif net			44 470 174,25	100,00

Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I	EUR	309 808	141,79
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R	EUR	4 464,746	121,45